UPMC PARIS

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 078 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°4
dans sa séance du 17 au 20 juin 2008 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 7 au 8 octobre 2008 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 956 intitulée :

« Génétique, pharmacologie et physiopathologie des maladies cardiovasculaires »

Art. 2 : L'unité de recherche U 956 exercera son activité dans les locaux situés :

Faculté de médecine Pitié-Salpêtrière
91 Bd de l'Hôpital
75013 PARIS

Art. 3 : L'Unité de recherche U 956 est administrativement rattachée à l'Administration Déléguée Régionale de Paris VI – St Antoine.

Art. 4 : Monsieur Stéphane HATEM est nommé directeur de l'unité de recherche U 956 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2009.

Fait à Paris, le 29 décembre 2008

Le Président de l'Université
Pierre et Marie Curie

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)

Jean-Charles POMEROL

Le Directeur général
de l'Inserm